

EXTRAIT DELIBERATION du CONSEIL SYNDICAL du 18 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit avril à 18H30

Le conseil syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Guermantes en séance publique, sous la présidence de Mme VIARD Annie.

Date de convocation

11 avril 2017

Date d'affichage

11 avril 2017

Nombre de membres du Comité Syndical

En exercice : 8

Présents : 7

Pouvoir : 1

ETAIENT PRESENTS :

Délégués de Guermantes :

Les Titulaires : Mme VIARD Annie Présidente, Mme BILLY Nathalie, Mme LUTTENAUER Annie, M. MARCHAND Denis

Les Suppléantes : Mme ROMAN Patricia

Excusé : Mme KONATE Arame

Délégués de Conches-sur-Gondoire :

Les Titulaires : M. NION Frédéric Vice-président, Mme CAMBIER Christine, Mme PERRIN Mélanie

Les Suppléants : M. LANUZA José

Excusé : Mme THOMAS Isabelle donne pouvoir à Mme Christine CAMBIER

La séance a été publique.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Mme Annie LUTTENAUER a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N°01-2017 SUR LE COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exercice du budget 2016,

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la Trésorière de Bussy-Saint-Georges, Madame Françoise VERDIER.

CONSIDERANT que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les écritures des opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Annie VIARD remet à chacun « Les résultats budgétaires de l'exercices » ainsi que « Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés » établis par la Trésorerie qu'elle présente.

Annie VIARD demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016.

DELIBERATION N°01bis-2017 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par la Trésorière de Bussy-Saint-Georges,

Madame la Présidente présente les résultats du compte administratif qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Recettes	770 773.37 €
Dépenses	709 764.41 €
Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement	61 008.96 €
Report de l'exercice 2015	21 038.87 €
Résultat de clôture	82 047.83 €

Section d'investissement	
Recettes	78 189.23 €
Dépenses	18 289.99 €
Résultat de l'exercice - Excédent d'investissement	59 899.24 €
Report de l'exercice 2015	- 14 434.87 €
Résultat de clôture	45 464.37 €

CONSIDERANT l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion de la Trésorière et les écritures du compte administratif de la Présidente,

Annie VIARD demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Conformément à la loi, Mme Annie Viard, Présidente, se retire.

Sous la présidence de M. Frédéric NION, Vice-président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

DELIBERATION N°02-2017 SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le Conseil Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016,

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2016, ainsi qu'il suit :

Excédent global de fonctionnement : 82 047.83 €

Excédent global d'investissement : 45 464.37 €

Soit un fond de roulement de 127 512.20 €

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats comme suit :

002 excédent de fonctionnement reporté : 33 047.83 €

001 excédent d'investissement reporté : 45 464.37 €

1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 49 000.00 €

DELIBERATION N°02bis-2017 SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – DETAIL PAR IMPUTATION

Le Conseil Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016,

VU l'affectation des résultats 2016 sur le budget primitif 2017 suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES			DEPENSES		
CHAPITRE 011			CHAPITRE 020		
6132	Locations immobilières	- 1 500.00 €	20	dépenses imprévues	20 000.00 €
6156	Entretien et réparations - Maintenance	2 000.00 €	CHAPITRE 20		
6231	Annonces et insertions	1 500.00 €	2031	frais d'études	57 564.37 €
6232	Fêtes et cérémonies	2 000.00 €	2033	Frais d'insertion (marché public)	600.00 €
CHAPITRE 012			CHAPITRE 21		
6336	Cotisations CNFPT et CDG	200.00 €	21568	autre matériel et outillage de défense civile (vidéosurveillance)	7 000.00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	90.00 €	2158	autres installations matériels et outillages techniques	5 000.00 €
6413	Personnel non titulaire	11 900.00 €	2181	Installations générales agencements aménagements divers	1 500.00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	6 700.00 €	2183	matériel de bureau et matériel informatique	9 500.00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	3 290.00 €	CHAPITRE 041		
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 000.00 €	2115	Opérations patrimoniales	2 407 835.96 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	- 8 000.00 €	TOTAL BP 2017		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	30.00 €	NOUVEAU TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
6488	Autres charges de personnel	170.00 €	RECETTES		
CHAPITRE 22			CHAPITRE 001		
022	Dépenses de fonctionnement imprévues	32 267.83 €	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	45 464.37 €
CHAPITRE 67			CHAPITRE 10		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500.00 €	10222	FCTVA	2 200.00 €
TOTAL BP 2017		721 340.00 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	49 000.00 €
NOUVEAU TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		773 487.83 €	CHAPITRE 28		
RECETTES			280411	Subventions d'équipement versées par l'Etat	4 500.00 €
CHAPITRE 002			CHAPITRE 10		
002	Excédent de fonctionnement reporté	33 047.83 €	1326	Valeurs patrimoniales terrains	2 400 000.00 €
CHAPITRE 74			2031	frais d'études	7 835.96 €
74718	Autres participation de l'Etat (Nap)	10 000.00 €	TOTAL BP 2017		
CHAPITRE 75			NOUVEAU TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		
752	Revenus des immeubles (loyer appartement)	4 350.00 €			
CHAPITRE 77					
773	mandats annulés sur exercice antérieur	3 000.00 €			
774	Subventions exceptionnelles	1 750.00 €			
TOTAL BP 2017		721 340.00 €			
NOUVEAU TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		773 487.83 €			

Après cette affectation, le budget supplémentaire 2017 réparti par chapitre a été établi comme suit :

BUDGET 2017



Cha- pitre	Libellé	BUDGET 2016	BUDGET BP 2017	BUDGET BS 2017	Cha- pitre	Libellé	BUDGET 2016	BUDGET BP 2017	BUDGET BS 2017
<i>FONCTIONNEMENT</i>					<i>INVESTISSEMENT</i>				
DEPENSES					DEPENSES				
011	Charges à caractère général	283 468.87 €	225 250.00 €	229 250.00 €	001	solde execution invest reporté	14 434.87 €	- €	- €
012	Charges de personnel	466 170.00 €	476 690.00 €	492 070.00 €	020	Dépenses imprévues	1 504.36 €	- €	20 000.00 €
022	Dépenses imprévues	18 040.00 €	- €	32 267.83 €	16	Emprunts et dettes assumées	43 050.00 €	- €	- €
65	Autres charges gestion	8 900.00 €	8 400.00 €	8 400.00 €	20	Immo. Incorporelles	43 050.00 €	8 000.00 €	66 164.37 €
66	Charges financières (nt emprunts...)	- €	- €	- €	21	Immo. Corporelles	28 360.00 €	3 000.00 €	26 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	600.00 €	- €	500.00 €	23	Immo (travaux) en cours	- €	- €	- €
023	Virement investissement (pour R021)	9 160.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €	041	Opérations patrimoniales	- €	- €	2 407 835.96 €
	TOTAL DEPENSES	786 338.87 €	721 340.00 €	773 487.83 €		TOTAL DEPENSES	130 399.23 €	11 000.00 €	2 520 000.33 €
RECETTES					RECETTES				
002	Excédent antérieur reporté fonct	21 038.87 €	- €	33 047.83 €	001	solde execution invest reporté	- €	- €	45 464.37 €
013	Attén. de charges (remb pers 6419-59)	- €	- €	- €	021	Virement Sect Fonctionnt	9 160.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €
70	Produits des services (parents)	180 000.00 €	181 000.00 €	181 000.00 €	10	Dotations fonds divers OD	78 189.23 €	- €	51 200.00 €
73	Impôts et taxes	212 000.00 €	212 000.00 €	212 000.00 €	28	Amortissement des immobilisations	- €	- €	4 500.00 €
74	Participation des communes + Subv CAF	356 600.00 €	325 490.00 €	335 490.00 €	041	Opérations patrimoniales	- €	- €	2 407 835.96 €
75	Autres produits gestion (loyer...)	16 700.00 €	2 850.00 €	7 200.00 €					
77	produits des exceptionnels	- €	- €	4 750.00 €					
	TOTAL RECETTES	786 338.87 €	721 340.00 €	773 487.83 €		TOTAL RECETTES	87 349.23 €	11 000.00 €	2 520 000.33 €
	Excédent reporté					Déficit reporté			
	TOTAL SECTION FONCT.	786 338.87 €	721 340.00 €	773 487.83 €		TOTAL SECTION INVEST.	130 399.23 €	11 000.00 €	2 520 000.33 €

Annie VIARD présente la répartition par chapitre. Elle indique que les 2 400 000 € représentent la valeur des terrains et des bâtiments transmise par les domaines. Elle précise que ce montant + les frais de notaires ont été imputés au chapitre 041-Opérations patrimoniales en recette et en dépense d'investissement.

Annie VIARD s'excuse pour la présentation des documents corrigés à la main remis aux membres du Conseil Syndical. Elle précise que le détail sera renvoyé à chacun. En effet, une erreur a dû être corrigée avant la séance.

Annie VIARD détail ligne par ligne les modifications apportées au budget 2017.

Elle précise que les charges de personnel ont du être réévaluées du à l'accident de service de Mme Catherine BRUNAUD qui est remplacée depuis le début de l'année.

Elle indique que les 49 000 € imputés au 1068-Excédent de fonctionnement capitalisé serviront en dépense d'investissement prévues dans le cadre de la rénovation de l'école.

Denis MARCHAND demande ou en sont les impayés de loyer de la locataire du logement du 12, avenue Marcel Proust. **Annie VIARD** répond qu'un point a été fait par la Trésorerie et qu'à ce jour tout est réglé au 31 août 2016. Elle rajoute que l'occupation actuelle (depuis 01/09/2016) des locaux n'est pas soumise à un bail mais à une occupation sans droit ni titre signé entre le SIVOM Conches-Guermantes et la locataire.

18h55 arrivé de M. José LANUZA.

Annie VIARD demande s'il y a des questions.

Frédéric NION demande des précisions sur la subvention Espace Jeunes en 774-Subventions exceptionnelles. **Annie VIARD** explique que les 1 750 € représentent les subventions que le CCAS de Guermantes a votées. **Nathalie BILLY** rappelle les montants accordés, soit 250 € pour 2015, 750 € pour 2016 et 750 € pour 2017. **Annie VIARD** rajoute que lors du budget primitif de l'Espace Jeunes, il était prévu que les CCAS des deux communes subventionnent l'Espace Jeunes à hauteur de 1 750 €. Le CCAS de Conches-sur-Gondoire souhaite participer à des projets en payant directement les frais à concurrence de 1 750 €. **Frédéric NION** demande si ce montant est récurrent. **Annie VIARD** répond que ce sont les montants définis lors du budget primitif de l'Espace Jeunes pour les trois années précitées uniquement.

Annie VIARD appelle au vote.

Frédéric NION, Christine CAMBIER, Mélanie PERRIN et Isabelle THOMAS par l'intermédiaire de Christine CAMBIER s'abstiennent.

Le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité des voix exprimées (4), le budget supplémentaire 2017 voté par chapitre.

INFORMATION DE LA PRESIDENTE

Annie VIARD rappelle que la rétrocession des parcelles du SIVOM Conches-Guermantes, pour la part revenant aux communes, aura lieu demain à 9h en mairie de Conches-sur-Gondoire avec Maître FLOBERT.

QUESTIONS DIVERSES

Frédéric NION demande ou en est le règlement de la facture du notaire. **Annie VIARD** répond que la facture a été mandatée le 25/01/2017. Mandat réalisé par la Trésorerie en date valeur du 08/02/2017.

Frédéric NION demande si la facture de l'avocat a été réglée. **Annie VIARD** explique que le devis et la facture ont dû être refaits et date finalement de 02/2017. Elle précise que cette facture sera payée dès que le budget supplémentaire 2017 sera enregistré et pris en compte par la Trésorerie.

Frédéric NION demande où en est-on du projet d'une deuxième caméra ?

Deux solutions sont à envisager :

- soit installer une deuxième caméra sur le mât existant, mais le problème reste l'arbre, il devra être élagué et cela régulièrement ou bien coupé. Il reste la possibilité d'installer une caméra sur le toit de l'école,
- soit clôturer l'espace mais ce projet avait été rejeté.

José LANUSA demande s'il ne serait pas possible, afin de ne pas abattre l'arbre, d'installer un nouveau mat près de l'école avec tranchée pour se raccorder à l'émetteur du mat existant.

Le coût de cette installation est sensiblement le même que la pose d'un autre émetteur (environ 1500 Euros).

Frédéric NION précise que ce projet est à creuser et à entériner rapidement.

Annie VIARD lui rappelle qu'il vient de s'abstenir sur le vote du budget supplémentaire qui prévoyait la pose de cette caméra

La solution d'une caméra, dans un premier temps est donc conservée, à savoir caméra fixe ou rotative. Si nous optons pour une rotative il ne faut pas que cette caméra bien entendu balaye un bout de jardin d'un riverain car là nous rentrons dans le domaine privé.

Annie VIARD précise que cette caméra rotative sera orientée uniquement sur le périmètre du terrain. Elle va demander de nouveaux devis, demande si la commune de Conches-sur-Gondoire participera au financement puisque ce sont ses riverains qui sont impactés par les nuisances.

Frédéric NION lui demande si c'est une blague.

José LANUSA propose que l'on installe un panneau « interdit aux véhicules à moteur ».

Frédéric NION précise que le problème est que la parcelle n'appartient pas à la commune de Conches-sur-Gondoire, qui elle-même a un arrêté depuis 1991 pour poser ce genre panneau mais le terrain est la propriété du SIVOM Conches-Guermantes.

Annie VIARD se renseigne auprès de la sous-préfecture sur la faisabilité du SIVOM Conches-Guermantes à prendre un tel arrêté

19H25 Fin du Conseil

Secrétaire de séance
Annie LUTTENUER

Présidente
Annie VIARD